



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dérogation pour l'usage de l'acétamipride afin de sauver la filière noisette

Question orale n° 77

Texte de la question

M. Michel Lauzzana attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur une problématique cruciale pour la filière noisette française et tout particulièrement pour la coopérative Unicoque, acteur majeur implanté dans le Lot-et-Garonne. Cette coopérative représente non seulement une part importante de la production nationale de noisettes, mais également un levier économique et social vital pour ce département. Depuis plusieurs années, cette filière est confrontée à une pression croissante des ravageurs, tels que le balanin et le carpocapse, qui compromettent gravement les récoltes. En conséquence et parce qu'il n'existe aucune alternative actuellement, la mise en œuvre d'une dérogation pour l'usage temporaire de l'acétamipride apparaît comme une nécessité pour protéger cette production stratégique et les nombreux emplois directs et indirects qui en dépendent. Cette demande s'inscrit dans un cadre strictement encadré et temporaire, en attendant que des solutions alternatives, actuellement à l'étude avec des organismes comme l'institut national de recherche pour l'agriculture et l'environnement (INRAE) ou l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES), soient disponibles et opérationnelles. Sans cette dérogation, la filière française continuera de faire face à une concurrence européenne et internationale déloyale, notamment par l'importation de noisettes issues de pays autorisant l'usage de produits similaires à l'acétamipride. Cette situation crée une distorsion inacceptable tout en fragilisant la souveraineté alimentaire de la France, un enjeu stratégique dans le contexte international actuel. D'autre part, afin d'accompagner la filière dans sa recherche de solutions durables, son intégration dans le projet Parsada permettrait d'accélérer le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures. M. le député connaît l'engagement de Mme la ministre sur ce sujet et la remercie pour les échanges qu'elle a eus avec les représentants d'Unicoque. Il lui demande quelles mesures elle entend mettre en place en urgence pour sauver la filière noisette française.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lauzzana](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 77

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 janvier 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 janvier 2025](#)